



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/116
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation de dépendances du domaine public situées au nord du Canal de Tancarville à l'Est du Pont VII sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5224 et en vue d'y stationner des barges.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT), 11 rue du Pont V – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 325 625 440 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT (CFT) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-023 portant sur la dépendance susvisée le 22/04/2021.

Description des dépendances :

- Un plan d'eau d'une superficie de 1 517 m² ;
- Une parcelle de terrain d'une superficie de 310 m².

Durée de la convention : 2 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-023 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.